

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

A. Cent Cinquante francs en argent par le Citoyen Gouverneur, huit Sacs de froment par les Citoyens Hospitalier, deux toises de gros bois de chêne & deux cents fagots par les Citoyens Maisonneurs.

B. De la Caisse Communale de l'Hôpital

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Au Faubourg de la Claire à Yverdon

Une Ville

Une Commune

D'Yverdon

D'Yverdon

Du Léman

la Circonférence du 1^{er} quart d'heure contient 19 maisons. Celle du second 34

Cleidi 8 minutes, Les Dains, Champillet, Valentin 1/4 d'heure, Chesecour, Nordan Florain, Sermur Treyvogues, les Hutins 1/2 heure

Dans les Hameaux de Cleidi, Chesecour, Nordan, Treyvogues de 1/2 à 3/4 dans chacun de ces endroits. J'ulques fois pour il n'y a rien de fixe pour les fermes

N. 3

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Il n'y a point de Catéchiste dans les Villages du District d'Yverdon

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

La Religion par des questions tendant à développer le jugement des Catéchisables, qui doivent être communiés

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Toute l'année

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Abrégé de l'histoire de la Suisse de Coopers, tous les deux fort courts. On repose aussi et on explique le Catéchisme abrégé d'Yverdon qui a été précédemment dans les écoles.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Le tiers de l'année à l'instruction. Du reste de l'année, les comptes qu'il faut qu'il soit rendu à Dieu & à l'Etat qu'il prend en bon sens de jeunes gens. Chaque Catéchiste dure une heure.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Les Garçons en font une et les Filles une autre. Chaque Sexe étant instruit à part.

I I I.

R É L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Conseil & les Ministres du Culte

b. D'où est-il?

de la Croix

c. Son nom

Timothée Gauthier

(3)

d. Son âge.

Il est dans sa 57^{me} année

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

Deux

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis 30 ans de quelques mois dans le poste qu'il occupe actuellement

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il étoit Exécuteur dans une maison particulière à Yverdon. Il n'a jamais d'autre occupation que celle d'instruire les jeunes gens

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Non pas tout il reçoit d'honneurs

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Depuis 30 à 50 environ. Il y en a ordinairement plus en hiver qu'en été et plus de filles que de garçons; quelques uns de ces derniers se trouvent de hors de l'école.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

} Non

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Six sacs de froment qu'il reçoit de l'Hôpital

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Les Bourgeois et Habitans paient, par arrêté du Conseil, 1^{er} par année; Mais il y a le Bourgeois et 2 Habitans qui ne payent rien. Leur instruction gratuite est réservée dans les fondations pieuses dont il sera parlé plus bas. Ceux qui ne sont pas domiciliés dans la Ville sont taxés par le Conseil à 15 baches par mois.

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Il reçoit chaque année 6 Sars froment de l'Hôpital; 100 foyots de la Communauté 1752 dont une partie vient de deux legs pieux faits; l'un il y a long-temps par le Citoyen Barthélemi Haddiman de Capital de 3000 de 16 baches pieux de l'autre par le Citoyen F. J. Christen le 26^o Août 1726 de 1750. La Communauté ajoute ce qui manque aux intérêts de ces deux sommes pour faire les 1752 ci dessus.

*Yverdon le 12^o Mars 1799 F. Goultier
Cathédrale.*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

N° 4

3,

1° Yverdon

a une ville

b une commune, en deux Sections

c idem

d d'Yverdon

e du Léman

2°

*3° Clindy hameau, les Bains, à dix minutes de la ville, Loraire, Champ-Petit, Bel air, Belle vue, maisons à vingt minutes d'éloignement de la même Commune, Cheseaux et Brieux à la distance d'une demi heure formant une petite commune; ce sont deux hameaux qui avec d'autres maisons environnantes, font de la paroisse d'Yverdon; ils n'ont pas d'écoles en règle, et profitent peu de celles d'ici
Il n'y en a point, de ces différents lieux actuellement*